



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **2 novembre 2015**

Délibération n° 2015-0690

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Conseil d'administration de l'association MEDIALYS - Désignation de représentants du Conseil

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'insertion et de l'emploi

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 13 octobre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 4 novembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Brolquier, Buffet, Mmes Burillon, Burrinand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gaillout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, MM. Jacquet, Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Chabrier (pouvoir à M. Devinaz), Dercamp (pouvoir à Mme David), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Jannot (pouvoir à M. Lebuhotel), Panassier (pouvoir à M. Desbos), M. Piegay (pouvoir à M. Pillon), Mmes Poulain (pouvoir à M. Curtelin), Sarselli (pouvoir à M. Barret), M. Veron (pouvoir à M. Grivel).

Conseil du 2 novembre 2015**Délibération n° 2015-0690**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Conseil d'administration de l'association MEDIALYS - Désignation de représentants du Conseil**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'insertion et de l'emploi

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 octobre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Contexte

MEDIALYS est une association qui a été créée en 2006 à Lyon, en application de la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 relative à la cohésion sociale.

Son objet social est de favoriser le retour à l'emploi par un parcours articulant formation, emplois en contrat aidé et suivi socio-professionnel en faisant coopérer les acteurs publics et privés participant à la vie du réseau de transports en commun lyonnais et les acteurs et organismes d'insertion et de retour à l'emploi.

La création de cette association est intervenue à partir d'un diagnostic établi par les services de transport collectif. Ce diagnostic relevait l'importance des comportements d'incivilité, du sentiment d'insécurité et de tension croissant, situation prenant notamment sa source dans la fragilité du tissu économique et la situation de sous-emploi chronique frappant certains publics.

A titre indicatif, un premier dispositif "Présence" a alors été mis en place afin de favoriser la "montée porte avant" et la vérification préventive des titres de transport.

Modalités de représentation

Les membres de l'association sont des personnes physiques ou morales qui participent à la vie sociale et économique de l'agglomération, ainsi qu'au développement de l'emploi.

Parmi eux, sont membres de droit le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL), la Métropole de Lyon et le délégataire du réseau des Transports en commun lyonnais (TCL).

De même, monsieur le Préfet du Rhône est invité à titre permanent de l'association.

Les statuts de l'association ont été modifiés par l'assemblée générale extraordinaire réunie le 12 juin 2015.

Il en résulte que l'association est administrée par un conseil d'administration composé de 13 membres au minimum répartis en 2 collèges :

- le collège des collectivités composé de 6 membres dont 2 de droit représentant le SYTRAL et 4 de droit représentant la Métropole de Lyon,
- le collège des acteurs de l'économie, de l'insertion et de l'emploi, composé de 7 membres au minimum, représentant des entreprises lyonnaises et des acteurs publics et privés dotés d'une expérience dans l'un de ces domaines, des représentants des PLIE ou des missions locales et des personnalités qualifiées désignées par l'assemblée générale.

Par délibération n° 2015-0039 du 26 janvier 2015, le Conseil de la Métropole a désigné, en tant que représentants pour siéger au Conseil d'administration de l'association MEDIALYS :

- monsieur Martial PASSI,
- monsieur Yves JEANDIN.

Par conséquent, suite aux modifications statutaires précitées, il convient de désigner 2 représentants supplémentaires de la Métropole ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

Désigne monsieur Christophe QUINIOU et madame Brigitte JANNOT en tant que représentants supplémentaires de la Métropole de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein du Conseil d'administration de l'association MEDIALYS.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 4 novembre 2015.